



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (ÉLUS)

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement N°26-436 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alexandre ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité de Saint-Alexandre en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement N°26-436 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alexandre sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, situé au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-alexandre.ca.

Avis public donné à Saint-Alexandre
Le 3 mars 2026

Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier